

FICHE METADONNÉES

Intercommunalités de la région Île-de-France

Date de situation : 2020

Crédits : L'Institut Paris Region

Mots-clés de site : Région Île-de-France

Mots clefs : fiscalités, projets, intercommunalités, SRCI ,EPCI à fiscalité propre, MGP, EPT



Description

Les intercommunalités représentées sont issues notamment du décret du 30 septembre 2015 constatant le périmètre de la métropole du Grand Paris (MGP), des décrets du 11 décembre 2015 relatifs à la métropole du Grand Paris et fixant les périmètres des établissements publics territoriaux (EPT), de la mise en œuvre du Schéma régional de coopération intercommunale (SRCI) arrêté le 4 mars 2015 et de la mise en œuvre des Schémas Départementaux de coopération intercommunale (SDCI) arrêtés entre le 29 et le 30 mars 2016 selon les départements.

Récapitulatif (détail)

La loi du 27 janvier 2014 de « Modernisation de l'action publique territoriale et affirmation des métropoles » (Maptam) prévoit l'élargissement à 200 000 habitants au moins des intercommunalités de grande couronne (Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne et Val-d'Oise), si leur siège est situé dans l'unité urbaine de Paris. Le schéma régional de coopération intercommunale (SRCI), arrêté par le préfet de la région d'Île-de-France le 4 mars 2015, consacre des fusions et extensions de périmètres intercommunaux. La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée 12 établissements publics territoriaux (EPT) d'au moins 300 000 habitants dans le périmètre de la métropole du Grand Paris. Elle permet également aux communes limitrophes du périmètre de la MGP de bénéficier d'un nouveau délai pour se prononcer sur leur adhésion et d'élargir le périmètre de la MGP aux communes membres d'EPCI comportant des infrastructures aéroportuaires. Ces modifications entrent en vigueur le 1er janvier 2016. Dans le cadre des schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI), plusieurs intercommunalités situées dans les territoires ruraux voient leurs périmètres évoluer au 1er janvier 2017.

Processus de création de la donnée

Donnée élaborée à L'Institut Paris Region, à partir des données (listing public) de l'observatoire de l'intercommunalité francilienne (Préfecture régionale d'Île-de-France), mise à jour reposant sur les arrêtés préfectoraux de création, fusion ou modification des périmètres des intercommunalités. Les données sont calées sur les limites de communes GEOFLA.

Limite d'utilisation

Les noms de certaines intercommunalités sont encore susceptibles d'évoluer

Documents associés

<http://www.InstitutParisRegion.fr/savoir-faire/nos-travaux/gouvernance/intercommunalite/chroniques-de-linterco.html><http://www.InstitutParisRegion.fr/liou-et-vous/cartes-donnees/cartographies-interactives/observatoire-des-intercommunalites-franciliennes.html><http://www.ile-de-france.gouv.fr/gdparis/Schema-regional-de-cooperation-intercommunale>

Mise à jour

Date de création : 2020-01-13

Fréquence de mise à jour : Annuelle

Projections et étendue

Résolution de l'échelle : 25000

Résolution de la distance : m

Ouest : 586509.000000

Est : 740960.000000

Nord : 6904934.000000

Sud : 6780072.000000

Projection : RGF_1993_Lambert_93

Producteur

L'Institut Paris Region

Tel : 0177497556

Droits d'usages

Contraintes d'accès : Licence

Contraintes d'usage : Licence

Sous licence libre

Contact

L'Institut Paris Region

Adresse : 15 rue Falguière 75470 Paris cedex 15

Adresse électronique :

donneesSIG@institutparisregion.fr

Téléphone : +33 1 77 49 75 56 (75 86)

Langue de la Metadonnée : fre

Identifiant de la Metadonnée :

Date de la Metadonnée : 20200113

Encodage de la Metadonnée : 004

Informations sur la donnée

Langue des données : fre

Niveau de hiérarchie : 005

Type de représentation spatiale : Vecteur

Encodage données : 006

Version du format : 1.0

Attributs

FID : Internal feature number.

Shape : 60. Remplir la définition

61. Explique le contenu, les formules pour obtenir le champ

OBJECTID :

NbCommunes : Nombre de communes par Intercommunalités

Shape_Area : Area of feature in internal units squared.

NaturJurid : Nature juridique de l' intercommunalité (CU : communauté urbaine, CA : communauté d' agglomération, CC : communauté de communes, EPT : établissement public territorial). Cas particulier : Paris est un territoire de la MGP, mais n'est pas un EPT

NomGroup : Nom de l'intercommunalité

SIREN : Code Siren de l'intercommunalité

AnCrea : Année de création de l'intercommunalité

SIEGE : Commune Siège

NomSiege : Nom du siège de l'intercommunalité. Lorsque le siège n'a pas encore été légalement désigné, c'est la commune la plus peuplée qui est retenue.

ent_ter : Les entités territoriales correspondent à trois ensembles : 1) MGP : Les EPT de la métropole du Grand Paris2) Agglomération : les EPCI dont le siège est situé dans l'unité urbaine ou dont plus de la moitié de la population vit dans l'unité urbaine3) Territoires périurbains et/ou ruraux

Siren_n :

Institut Paris Region Imprimée le 2020-1-20